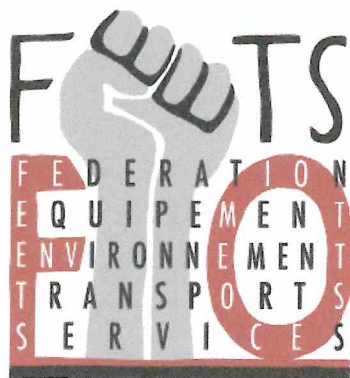




Paris, le 8 février 2018

M. Jacques CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines
Ministère de la Transition écologique et
solidaire
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Nos ref : N. Réf. : JH/LJ/18032

Objet : Evolution des CLAS suite à la réforme territoriale
LR/AR

Monsieur le Directeur,

A l'issue de la rencontre nationale des présidents de CLAS organisée fin 2017, vous aviez acté de la nécessité d'ouvrir une réflexion quant à l'intégration des impacts de la réforme territoriale sur les CLAS des régions fusionnées, quant à la valorisation des mandats des présidents de CLAS, sans oublier l'affermissement du dialogue au sein des CRCAS.

FORCE OUVRIERE prend acte de l'ouverture d'une concertation sur ces différents sujets au travers de l'organisation d'une première réunion de travail le 13 février prochain tout en regrettant que la convocation à cette réunion pourtant programmée de longue date ne nous parvienne qu'une semaine avant.

Concernant le format de cette réunion, nous demandons tout d'abord une clarification :

- soit il s'agit de réunir la commission « animation » du CCAS chargée ensuite de faire des propositions au sein du CCAS,
- soit il s'agit de réunir les OS représentées au sein du CCAS, et elles-seules.

En cela, FORCE OUVRIERE conteste le format hybride et « élargi » proposé dans l'invitation et demande la tenue d'une réunion avec les seules OS membres du CCAS.

Par ailleurs, de façon plus générale FORCE OUVRIERE tient à réaffirmer auprès de vous son attachement à une action sociale ministérielle ambitieuse, dotée des moyens nécessaires et bénéficiant à l'ensemble des agents au sein des services ministériels, interministériels et établissements sous tutelle. FO revendique un alignement vers le haut interministériel, et reste très attachée à l'existence des comités locaux d'action sociale, ayant fait la preuve de leur utilité.

Dans les régions fusionnées, le maintien, voire le renforcement des dispenses d'activités dont disposent les CLAS actuellement est indispensable pour prendre en compte la complexité créée par l'organisation multi-sites des DREAL fusionnées. Des responsables du CLAS doivent demeurer au plus près des agents. Une décharge d'activités à 100 % pour les futurs Présidents de CLAS DREAL qui le demandent doit être privilégiée pour la pleine réussite du travail d'action sociale à accomplir sur les nouveaux périmètres élargis.

.../...

Compte tenu de la taille des nouvelles régions (par exemple Nouvelle Aquitaine : 500 km du nord au sud, Occitanie 500 km d'ouest en est) nous devons réinventer une organisation qui permette de perpétuer le travail effectué par les CLAS DREAL « ante-fusion » et d'assurer une présence physique au plus près des agents.

A cet effet, FO propose la mise en place d'une organisation assise dans chaque DREAL sur un Président élu de CLAS, appuyé par un ou deux correspondants sociaux (en fonction du nombre d'antennes).

Ce ticket (groupement de plusieurs noms de membre du CLAS autour d'un candidat à la présidence) serait présenté lors de la première plénière du CLAS suite aux élections 2018, et les membres éliraient le président en sachant à l'avance par quel(s) membre(s) du CLAS il sera secondé.

Ce ticket serait composé selon les régions fusionnées de deux ou trois personnes venant chacune d'une des anciennes régions. Elles pourraient être issues du même syndicat ou de plusieurs syndicats, l'objectif étant pour FO d'œuvrer au mieux pour le CLAS et les agents.

Ce Président élu fixerait la décharge d'activité qu'il souhaite et les correspondants sociaux disposeraient également de décharges selon les proportions sur lesquelles ils se seront entendus, à minima à hauteur de la somme des décharges existant avant fusion.

Le Président serait naturellement détenteur de la décharge la plus importante, et superviserait le CLAS en étant secondé localement par son ou ses correspondants sociaux.

Pour les futurs secrétaires de CLAS DREAL il n'y aurait pas de modification par rapport à la situation actuelle .

Pour ce qui est des moyens nécessaires au fonctionnement des futurs CLAS, FO demande la mise en place :

- D'un véhicule de service à disposition ainsi qu'un abonnement SNCF régional
- De téléphones portables pour le Président, le secrétaire, et le cas échéant ses correspondants sociaux dans les régions fusionnées
- D'un micro ordinateur nomade pour le Président, ses correspondants sociaux et le secrétaire.
- D'un bureau du CLAS au siège et dans chacune des ex DREAL pour le ou les correspondants sociaux
- Des crédits CIL à la hauteur des besoins exprimés (exploitation comptable des bilans CIL remontés par le DPAS WEB par la commission budgétaire du CCAS) .

Pour ce qui est de la reconnaissance du Président de CLAS, FO demande :

- La définition claire du circuit de proposition de promotion pour les présidents de CLAS
- Que l'exercice de la fonction de Président de CLAS ne doit entraîner aucune conséquence négative sur le déroulement de carrière de l'agent, il doit ainsi bénéficier de l'avancement et des promotions correspondants à son corps d'appartenance. FO souhaite que les présidents de CLAS soient positionnés dans un groupe de fonction supérieur, ce qui est aussi une manière de les valoriser.
- Qu'à l'issue de sa fonction, ou en cas de démission, un autre poste lui soit proposé dans le même secteur géographique que son ancien poste, y compris en sureffectif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean Hédou